

CONSEIL WALLONIE – BRUXELLES

DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Rapport de mission en Haïti

25 février – 3 mars 2018

Conseil Wallonie – Bruxelles de la Coopération Internationale

*12, boulevard Baudouin – B- 1000 Bruxelles*

*Tél : (32.2) 421 85 11 - Courriel :* *cwbci@cwbci.org* *– Site :* [*www.cwbci.be*](http://www.cwbci.be)

**Introduction générale**

Le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale a organisé une mission en Haïti en vue de formuler un avis d’initiative relatif à la politique de coopération des gouvernements de Wallonie-Bruxelles avec et à l’égard d’Haïti.

D’une durée de 4 jours entiers sur place, la mission a permis de rencontrer quelque 35 personnes dans le cadre de 18 rendez-vous. La mission a bénéficié du soutien logistique du bureau de l’Apefe et de WBI à Port-au-Prince.

La délégation du CWBCI était composée de :

* Alain COHEUR, président du Conseil et représentant du collège intermutualiste
* Maurizio VITULLO, représentant de la FGTB wallonne
* Stéphane Compère, représentant du CNCD-11.11.11
* Pierre Verjans, en mission pour l’ARES
* Annick De Ruyver, représentante de la CSC qui a dû annuler sa participation au dernier moment pour des raisons personnelles

**Contours, objectifs et limites de la mission**

La mission s’inscrit dans la continuité de la réflexion menée par Wallonie-Bruxelles International, l’AWEx et l’APEFE sur les priorités stratégiques de coopération avec Haïti.

Elle s’est intéressée aux différents types de coopération, gouvernementale à travers le processus d’élaboration du programme 2018-2023, bilatérale indirecte dans le cadre des appels à projets qui portent sur Haïti, multilatérale, économique et commerciale, notamment dans le cadre de l’Union européenne.

Pour ce qui concerne la coopération gouvernementale, la mission a pris comme point de départ les axes stratégiques prioritaires qui ont été définis conjointement par les gouvernements de Wallonie-Bruxelles et d’Haïti et ont fait l’objet d’un protocole d’entente signé en novembre 2017. L’appel à propositions pour le programme de travail 2018-2023 été lancé par WBI, après la mission, le 14 mars 2018 avec une échéance d’introduction des demandes pour le 20 avril 2018.

C’est dans ce cadre que la délégation a été mandatée par l’assemblée plénière du CWBCI pour rencontrer des acteurs politiques et de la société civile haïtienne, afin de formuler un avis d’initiative à destination des gouvernements, sur la mise en œuvre des priorités de la coopération Wallonie Bruxelles avec Haïti.

Plus précisément, la mission a permis de :

* poser un regard sur
	+ les choix posés par les gouvernements lors de la mission du Ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte en novembre 2017
	+ les choix en matière de coopération multilatérale
	+ les politiques économiques notamment européennes sur lesquelles les entités fédérées peuvent agir
* mieux cerner les attentes et besoins des acteurs haïtiens rencontrés dans les domaines retenus par le protocole d’entente entre les gouvernements de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la Wallonie et d’Haïti (novembre 2017)
* Formuler des recommandations relatives à la manière dont les axes stratégiques pourraient être mis en œuvre pour tenir compte au mieux du contexte et des limites de ressources financières et humaines de la coopération Wallonie-Bruxelles pour la prochaine Commission mixte pays et ouvrir des perspectives pour la suite
* Apporter une contribution à l’analyse des projets en vue de la Commission mixte pays qui aura lieu en juin 2018 à Port-au-Prince

**Thématiques principales abordées :**

Dans les limites de temps et de disponibilité des personnes que la délégation souhaitait rencontrer, les thématiques suivantes ont pu être abordées:

* Enjeux socio-économiques et politiques
* Enjeux agricoles et souveraineté alimentaire
* Education et formation professionnelle
* Travail décent et droits syndicaux
* Droits des femmes et égalité de genre
* Accords économiques et commerciaux
* Culture et communication
* Droit à la santé et protection sociale

Un certain nombre de thématiques n’ont pas (ou de manière indirecte) été couvertes par la mission mais n’en sont pas moins importantes. Il s’agit notamment de la décentralisation, le renforcement de l’administration publique, la recherche, la gestion et l’accès à l’eau, les politiques environnementales, la gestion des déchets, le changement climatique, les droits civils et politiques, la justice, la gestion des risques et désastres, le droit des enfants, les enfants des rues, la gestion du « retour » des haïtiens de République Dominicaine, la migration, la gestion de la dette, le financement public, la gestion du désengagement des ONG et organisations internationales.

Ces thématiques sont notamment abordées dans l’analyse de contexte commun réalisée par les Acteurs non gouvernementaux et institutionnels de la coopération belge ([ACC 2015](http://www.vliruos.be/media/6407393/haiti.pdf)).

**Brève chronologie** :

2004:

* 29 février : le président Aristide, élu en 2000, est contraint à quitter le pays suite à une révolte populaire
* Boniface Alexandre, président de la Cour de cassation, assure le pouvoir par interim, appuyé par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d’Haïti (MINUSTAH)

2006:

* 9 février : René Préval est élu et mène son second mandat

2010:

* 12 janvier : un tremblement de terre de magnitude 7,0 frappe l’Ouest d’Haïti et notamment Port-au-Prince. C’est le séisme le plus meurtrier de l’histoire d’Haïti. Le coût de la reconstruction de la capitale et de ses environs est estimé entre 8 et 14 milliards de dollars
* Le mandat de la MINUSTAH est prolongé
* Octobre : une épidémie de choléra est introduite par les casques bleus de la MINUSTAH et causera 10.000 décès

2011 :

* Mai : Michel Martelly est élu à la présidence et mène son mandat jusqu’en février 2016
* Septembre : le sénat approuve une première résolution pour mettre fin à la MINUSTAH

2013:

* 21 avril : le sénat approuve une seconde résolution pour mettre fin à la MINUSTAH
* Septembre : la République dominicaine décrète que tous les descendants d’étrangers nés en République dominicaine après 1929 perdent la nationalité dominicaine et doivent quitter le pays.

2014

* Décembre : le premier-ministre est forcé à démissionner

2015

* 12 janvier : le mandat des députés de de 2/3 des sénateurs a expiré
* Le Président Martelly nomme un nouveau premier-ministre de l’opposition qui n’est pas ratifié par le parlement
* Début d’un long processus électoral
* Crise migratoire en provenance de République dominicaine

2016

* Février : aucun successeur à Michel Martelly n’est élu, un gouvernement provisoire lui succède
* 3 octobre : l’ouragan Matthew frappe Haïti
* Novembre : élections présidentielles

2017

* 3 janvier : Jovenel Moïse est élu comme président avec 55,60% des suffrages au premier tour, au terme d’un processus électoral long de deux ans
* 15 octobre : fin du mandat de la MINUSTAH et début du mandat de la mission des Nations Unies pour l’appui à la justice (MINUJUSTH)

**Géopolitique**

Unique territoire francophone indépendant des Caraïbes, la république d’Haïti occupe le tiers occidental de l’île d’Hispaniola, la seconde grande île des Caraïbes après Cuba, qu’ellel partage avec la République dominicaine, avec qui les relations ne sont pas au beau fixe. En septembre 2013, la République dominicaine a décrété que tous les descendants d’étrangers nés en République dominicaine après 1929, dont nombre d’haïtiens d’origine, perdaient la nationalité dominicaine et devaient quitter le pays. Cela a entraîné une migration dite volontaire en 2015, provoquant une crise humanitaire dans la zone frontalière. Les relations entre les deux pays ont connu une amélioration au moment du séisme mais cela n’a pas duré.

Haïti est divisé en 10 départements disposant chacun d’une assemblée (organe délibératif) et d’un conseil départemental (organe exécutif). Dans chacun d’eux, l'État haïtien est représenté par un « Délégué départemental » qui supervise les différentes directions départementales des ministères.

La majorité des activités industrielles du pays sont concentrées dans la capitale, Port-au-Prince. La bauxite est l’une de ses principales ressources naturelles mais c’est l’agriculture qui emploie l’essentiel de la main-d’œuvre dans les cultures d’exportation du café, du cacao, sisal, coton, mangues et de maïs, riz et fruits, destinés au marché intérieur. L’économie haïtienne est fortement dépendante des investissements et de l’aide extérieure. Le manque de perspective économique pousse de nombreux jeunes à quitter le pays.

Le pays a traversé de nombreuses crises politiques et une instabilité particulière au départ du président Aristide en 2004.

Suite au séisme de 2010, qui a dévoilé les grandes faiblesses de l’Etat, l’aide humanitaire a été massive mais très peu a été fait pour reconstruire les institutions étatiques. Les services de l’Etat restent fort centralisés à Port-au-Prince. En 2017, le rapport de Transparency international classe Haïti 161ème sur 184 pays en matière de corruption.

Jovenel Moïse est élu président le 3 janvier 2017. Son élection met fin à un long processus électoral, débuté en octobre 2015, qui a paralysé la vie politique du pays. En 2017, le pays a connu d’importants mouvements sociaux notamment suite à la présentation de la loi de finances 2017-2018 et le climat social reste tendu.

Classé 167/187 par le PNUD et terme d’indice de développement humain, Haïti est l’un des Etats les plus pauvres du continent américain. Il fait partie des Pays Moins Avancés (classification de l’ONU) et est classé par la Banque mondiale et l’OCDE dans le groupe des Etats fragiles surtout sur le plan politique, sociétal environnemental.

**Contexte de la coopération Wallonie-Bruxelles - Haïti**

Haïti fait partie des 11 pays prioritaires de coopération au développement de Wallonie-Bruxelles International ([Note de politique internationale 2014-2019](http://www.wbi.be/sites/default/files/attachments/page/note_de_politique_internationale3.pdf)).

Les gouvernements de Wallonie-Bruxelles ont conclu un accord de coopération avec Haïti depuis le 30 septembre 1997. L’année 2017 a été consacrée « année Haïti » pour WBI, l’AWEx et l’APEFE.

Le programme de coopération gouvernemental 2015-2017 était centré sur les secteurs de la formation professionnelle et technique, de la culture et des entreprises culturelles ainsi que sur des projets spécifiques notamment dans le domaine de la santé mentale. Le budget alloué était de 1.240.000 euros pour 3 ans.

Le prochain programme de coopération gouvernementale sera quinquennal. Le protocole d’entente tripartite signé entre le Ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et le ministre haïtien des affaires étrangères en novembre 2017 définit comme thématiques prioritaires la formation professionnelle et technique et l’auto-emploi notamment dans le domaine de l’agriculture, l’éducation, notamment dans le domaine des médias et de la formation professionnalisante et la culture. Le soutien aux services publics et à la structuration de la société civile et du dialogue avec l’Etat ainsi que la concentration géographique et la décentralisation constituent des axes transversaux. Lors de sa visite en Belgique, le président haïtien a également manifesté son intérêt pour l’expertise wallonne en matière de production hydroélectrique. La réunion de Commission Mixte qui entérinera le programme 2018-2023 aura lieu à Port-au-Prince en juin 2018.

Dans le cadre de la coopération bilatérale indirecte, Wallonie-Bruxelles a cofinancé en 2016, 11 projets en Haïti dont 3 nouveaux pour un montant total de 114.499 euros. Un programme a été cofinancé par le Fonds de solidarité pour l’eau de 2014 à 2016 en Haïti et des projets ont été mis en œuvre suite au séisme de 2010 et au passage de l’ouragan Matthew en 2016.

Dans le cadre de la Francophonie, WBI a soutenu la formation notamment via le fonds IFADEM et l’octroi de bourses pour l’université Senghor d’Alexandrie. L’agence wallonne de l’air et du climat a soutenu dans le cadre du programme Fast Start Financing, un projet d’installation de stations de production d’eau potable.

Le programme 2017-2021 de l’APEFE en Haïti vise l’insertion socio-professionnelle et le renforcement des compétences des instituteurs. Dans le cadre de la Plate-forme EntrePairs (Entreprises partenaires pour le développement), l’APEFE lance également son deuxième appel à propositions dans le cadre du programme de cofinancement de projets d’appui aux petites et moyennes entreprises, notamment en Haïti.

# **Compte-rendu des rencontres**

Le compte-rendu des rencontres reflète le point de vue des interlocuteurs rencontrés et les informations qu’ils ont transmises à la délégation du CWBCI. Les conclusions et recommandations du CWBCI relatives aux thématiques abordées ont fait l’objet d’un avis repris dans un document distinct.

Lundi 26 février 2018

# Ministère de l’agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR)

La rencontre avec Monsieur Laventure, responsable de la direction de la Formation, de l’entreprenariat et de l’agriculture (DFEA), et Monsieur Sanspeur collaborateur s’est déroulée au sein de la DFEA, direction directement rattachée au Ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles & du Développement Rural (MARNDR).

**Les structures institutionnelles en charge de l’agriculture**

La formation agricole sur le terrain est assurée par des structures administratives du MARNDR à savoir une dizaine de directions et une quarantaine de bureaux agricoles (BAC).

Le développement et la diffusion des techniques agricoles sont assurés par ces structures qui se retrouvent dans les 10 départements géographiques du pays.

Une recomposition institutionnelle semble en cours. L’objectif serait de simplifier et de concentrer les structures au sein d’une coordination générale de l’innovation qui regrouperait 3 directions générales suivantes :

1. La direction en charge de la formation ;
2. La direction en charge de la recherche/développement ;
3. La direction en charge de la vulgarisation.

**La direction de la Formation, de l’entreprenariat et de l’agriculture (DFEA)**

Champs de compétences :

1. La formation des techniciens/ouvriers agricoles (sur un cycle de 2 ans 1/2) ;
2. Les écoles Moyennes d’Agriculture (EMA) ;
3. Les Centres de formation (à la différence des écoles, ces centres dispensent des formations de courte durée, par module, qui répondent à des problèmes agricoles précis et ponctuels) ;
4. La formation de cadres ;
5. Le service civique d’un an, obligatoire, au sein du ministère, pour les ingénieurs agronomes qui ont terminé leur formation, étant donné la gratuité des études.

Sur le plan opérationnel, peu d’initiatives de formation ont été prises. La plupart des EMA sont restées fermées au cours de ces 20 dernières années. Leur sous-financement est chronique, mais depuis 2015, les USA financent un projet de revitalisation avec comme résultat une première cohorte de 36 techniciens agricoles formée. Les USA ont également financé la formation de 12 formateurs agronomes.

Est mentionné également le Projet ‘Mentorship’. Des fermiers américains viennent en Haïti pour accompagner des agriculteurs selon la méthode ‘learning by doing’. L’objectif est l’apprentissage sur le terrain en visant l’autonomie des fermiers.

Un projet d’amélioration de la formation professionnelle en milieu rural est actuellement mis en place. Le projet financé par l’Agence Française de Développement (AFD) et l’Union Européenne, renforcera l’approche filière via des formations en mécanique agricole et des formations sur la transformation des produits agricoles. Il s’agit d’un appui financier et technique important destiné à 5 opérateurs de formations agricoles. Il est organisé sous forme de modules, qui peuvent être vendus pour les formations des exploitants agricoles. Le projet implique le secteur public et privé.

**Centres de recherche**

Les centres de recherche/développement ont la mission de vulgariser des techniques de production adaptées au niveau de leurs zones d’intervention. Ils constituent des services d’appui à la production.

**Soutien de Wallonie-Bruxelles International**

Le Directeur de la DFEA soulève la question de l’octroi des bourses destinées aux étudiants et regrette que la demande des bourses se fasse directement par internet sans présélection par le Ministère qui ne peut dès lors exercer aucun contrôle et ne dispose pas de visibilité sur l’octroi de celles-ci.

**Politique commerciale agricole**

Haïti est pris dans le piège de la concurrence déloyale et des effets pervers de l’aide. Exemple: l’importation du riz en provenance des USA à des prix hors concurrence.

Les conséquences des accords commerciaux agricoles (OMC, Accord de Cotonou, Accord de partenariat économique entre l’Union européenne et les pays du CARIFORUM, accords filières[[1]](#footnote-2)) sont dommageables pour les agriculteurs et la production. La libéralisation de l’agriculture

1. A contribué, au niveau macro, au déclin de la production agricole, la chute des exportations, l’explosion des importations alimentaires, la réduction de l’appui à la production vivrière alimentaire ;
2. Est associée, aux niveaux méso et micro, à une diminution des investissements publics et de l’assistance technique dans le secteur agricole, avec comme effet la baisse de la productivité, de la production nationale et des revenus agricoles. Ce qui a engendré l’appauvrissement des agriculteurs pour qui il est devenu plus difficile de vivre de leur métier et de satisfaire les besoins de leurs familles ;
3. Engendre une insécurité alimentaire et dépendance aux financements extérieurs ;
4. Amplifie l’exode rural ;
5. Détériore l’environnement par l’introduction de techniques de production intensive

**Le modèle agricole**

La politique de développement agricole privilégie:

1. Une approche territoriale en fonction des potentialités et des spécificités des différentes zones agro-écologiques du pays et recherchant cohérence et complémentarité entre les actions ;
2. Une approche bassins versants, allant du sommet jusqu’à la mer et prônant l’interaction entre l’aval et l’amont ;
3. Une approche filière.

Les objectifs poursuivis aujourd’hui par l’actuel Président :

* Volonté de créer des regroupements de structures agricoles pour aller vers des exploitations de plus grande envergure (agro-industrie)
* Volonté de mécanisation de la production (connu sous le nom de Caravane du changement)

**Réflexions en regard de la rencontre**

La vision d’une agriculture productive (avec utilisation d’intrants chimiques) et mécanisée risque de fragiliser davantage les paysans Haïtiens, de mettre à mal la production paysanne locale, d’accentuer l’exode rural et d’accroitre l’insécurité alimentaire.

La mécanisation lourde est inadaptée pour les exploitations de petite taille et en milieu montagneux et pose problème en termes de durabilité (notamment maintenance et réparation des tracteurs achetés).

Les services proposés par le ministère de l’agriculture sont quasiment absents aujourd’hui. Les centres de formation ou de recherche n’assurent pas à l’heure actuelle les missions pour lesquelles ils ont été créés par manque de programmes de travail, de budget de fonctionnement et de ressources humaines et matérielles.

De même, le fonctionnement des structures (ministère, écoles, centres) absorbe la totalité des budgets disponibles. La fin d’un financement, venant de l’aide extérieure, signifie généralement, non seulement l’arrêt des activités mais également la paralysie de l’administration et pose évidemment la question de la dépendance des administrations à l’aide extérieure et de la durabilité des projets.

**Recommandations du CWBCI**

Dans ce contexte, il y aurait lieu de privilégier le modèle de la coopérative agricole, de renforcer une agriculture familiale locale et d’amélioration de la qualité visant la souveraineté alimentaire tout en évitant autant que faire se peut le modèle de l’agro-industrie. De même il est important de soutenir et renforcer les structures représentatives paysannes et leurs coordinations, sur base de leurs politiques et des besoins qu’elles identifient, dans un objectif de renforcement des capacités techniques, d’une part et de mise en réseau et de plaidoyer politique d’autre part.

# Ministère des Affaires sociales et du travail (MAST)

Rencontre de Monsieur Rudy Herivaux, directeur général du MAST. A sa demande, la rencontre s’est déroulée à l’hôtel Mariott en pleine réunion de la CARICOM (Communauté caribéenne)

Les informations obtenues furent très parcellaires.

1. Politique de formation professionnelle. Certaines formations sont liées directement à la mise à l’emploi. Relève à la fois de la compétence de l’Institut National de Formation professionnelle (enseignement) et du MAST ;
2. Renforcement de l’inspection sociale et du travail : seulement quelques inspecteurs en fonction ;
3. Le développement des coopératives sociales à travers l’’économie sociale serait une piste à explorer ;
4. Les conventions de l’Organisation internationale du travail (OIT).

# ONU Femmes

Liliana Lyz Pardo Guerrero, directrice

Marie Félicienne Trevant, directrice des opérations

ONU-femmes est présent en Haïti depuis 2006 et dispose d’un cadre stratégique d’intervention 2018-2021 qui repose sur un triple mandat :

1. Normatif/législatif : Renforcement de la gouvernance. Institutionnalisation du genre et renforcement des liens avec la société civile.
2. Programmatique : Travail de coordination avec les partenaires financiers
3. Opérationnel

Les axes d’intervention pour l’égalité de genre sont prioritairement :

1. L’accès à la justice.
2. L’autonomisation économique des femmes via le développement de l’entreprenariat féminin (ex : dans le domaine de l’agriculture biologique, de l’eau, des énergies renouvelables). Collaborations avec d’autres acteurs dans le cadre de formations professionnelles.
3. La consolidation de la paix. Implication des femmes dans des programmes publics (protection civile…) de prévention et de gestion de risques. Promotion de la participation des jeunes.

**Réalisations**

1. Projet pilote de ferme-école féminine à ST Michel avec SOFA (Solidarite Fanm Ayisyèn).
2. Création d’une plateforme digitale pour rendre disponibles des informations pour les femmes entrepreneurs

Sur le plan législatif, la proposition de loi sur l’égalité entre Femme et Homme en Haïti n’est pas encore votée. La représentation des femmes en politique est catastrophique. Haïti occupe l’avant dernière place du classement de la représentation des femmes en politique. Seulement 3 % des parlementaires sont des femmes. Les budgets pour des politiques d’appui aux femmes et la présence de femmes dans l’administration sont en baisse. Autres problématiques : accès à la justice (encombrement, besoin de formation de la police sur les aspects de genre) ; féminisation de la pauvreté. Au niveau normatif, Haïti est bien avancé et a ratifié un grand nombre de conventions internationales, mais peine à les appliquer. Plus de 60% des petits commerces informels sont tenus par des femmes, ce qui renforce la discrimination.

Au niveau de l’enseignement, la parité est respectée en primaire mais pas en secondaire où le taux de rétention des filles est en baisse. Les grossesses précoces, le harcèlement sexuel des jeunes garçons et du corps enseignant, la précarité économique, sont autant de causes fréquentes d’abandon scolaire. Les stéréotypes sexistes sont encore véhiculés dans l’enseignement, la couture, cuisine pour les filles (peu de débouchés, mal payé), la construction pour les garçons… La formation professionnelle peut être une solution pour un certain nombre de filles, mais des discriminations existent pour l’accès à ces formations.

# Délégation de l’Union européenne

Le cadre programmatique 2014-2020 définit 4 axes prioritaires :

1. Développement des infrastructures routières (en dotant le pays de routes qui facilitent l’acheminent de biens produits pour l’exportation[[2]](#footnote-3)) et aménagement urbain à Port-au-Prince.
2. Réformes structurelles de l’administration publique visant:
	1. Plus de transparence financière
	2. Une lutte plus efficace contre la corruption
	3. L’augmentation des ressources humaines
3. Un plan de sécurité alimentaire et nutritionnel. La question de la souveraineté alimentaire n’est pas à l’agenda de la délégation de l’Union européenne.
4. Education/ formation professionnelle : cet axe connaît des difficultés de mise en œuvre car les Ministères concernés et leurs administrations compétentes absorbent l’entièreté du budget alloué pour assurer le fonctionnement des structures administratives (salaires, frais de fonctionnement…)

Ce programme quinquennal dispose d’un budget de 450 millions d’euros. Complémentairement, il existe des budgets disponibles pour (a) renforcer et organiser la société civile ; (b) renforcer les droits de l’Homme ; (c) appuyer les politiques de prévention des crises (notamment avec la République dominicaine).

A ce jour, le deuxième programme d’appui budgétaire de 120 millions d’euros dont 20 millions d’appui technique est mis en œuvre.

**Etat de droit et justice en Haïti**

La faiblesse de l’Etat de droit et de la justice est un problème majeur et ne permet pas de mener des politiques de développement efficace. Or c’est une condition préalable au développement du pays. Les structures de l’Etat sont défaillantes, peu opérationnelles, peu transparentes. Le sous financement structurel est aggravé par une culture de l’impunité et de la corruption.

Devant cette situation politique, deux choix sont possibles :

* soit écarter l’Etat et travailler directement avec la société civile et les populations concernées ;
* soit continuer à travailler avec les structures de l’Etat et accompagner le pays dans des réformes structurelles.
* Sans surprise, la délégation de l’UE a fait le second choix et ce dans un contexte de montée du nationalisme/souverainisme en Haïti. Le nouveau Président centralise fortement le pouvoir et ne délègue rien à son administration. Il veut des résultats rapides et visibles et impose sa propre vision. Le Parlement est faible et composé d’individus poursuivant leurs propres intérêts, sans vision collective.
* L’Union européenne se retrouve dans une impasse politique. Sa capacité à ‘contraindre’ le pays à mettre en œuvre les plans d’ajustements structurels est faible. Elle se retrouve face, d’une part, à une Présidence forte, qui poursuit son propre agenda politique et, d’autre part, une administration sclérosée, corrompue, incapable de mettre en œuvre sur le terrain une stratégie politique.

**Absence de coordination et de cohérence de l’aide**

* Haïti ne dispose pas de structure de pilotage national de la coopération internationale. Le pilotage est sous la responsabilité directe de la primature et présidé par le Président d’Haïti. Le Président a une vision pour le pays qu’il exprime à travers « la caravane du changement ». Mais il ne possède pas de ligne budgétaire pour cela. Il n’y a pas de transparence, d’appel à projet, …
* Il existe toutefois une coordination entre bailleurs internationaux au sein des Groupes sectoriels. On y retrouve le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l’Union européenne, la Banque interaméricaine de développement…
* Le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) n’est pas opérationnel.

En Haïti, on passe directement et sans transition d’un plan stratégique global à une multitude de projets de terrain aux impacts faibles.

Les accords de partenariat économique (APE) pour la région Caraïbe ont été signés par Haïti en 2009 mais ne sont toujours pas ratifiés par le Parlement haïtien. Les réticences sont nombreuses car dans un contexte de concurrence avec la République Dominicaine, Haïti serait perdant. Malgré la mise en place d’étalement dans de nombreux secteurs d’application de l’ouverture tarifaire, cet accord est déséquilibré pour l’ensemble des activités économiques du pays.

**Mardi 27 février 2018**

# Coordination nationale de sécurité alimentaire (CNSA)

Hamel Cazeau, coordinateur

**Structures institutionnelles**

La CNSA est un organisme autonome, créé par l’Etat en 1996 et placé sous la tutelle du ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles & du Développement Rural (MARNDR). Actuellement, la coordination travaille davantage sous le contrôle de la primature et du ministre du Plan.

**Les Objectifs poursuivis par le CNSA**

1. Elaboration d’une politique nationale de sécurité alimentaire (cadre politique)
2. Elaboration d’un plan national de sécurité alimentaire qui se décline en 10 cadres opérationnels pour les départements
3. Mise en place d’observatoires décentralisés dans chaque département afin de collecter et de diffuser des indicateurs.

La CNSA est le secrétariat technique pour orienter les actions vers la sécurité alimentaire à partir des études d’impacts, des informations collectées et diffusées par les observatoires décentralisés de la sécurité alimentaire. Elle assure la coordination et le suivi des actions. Grâce aux suivis des indicateurs, la CNSA peut en fonction de la détérioration de certains signaux de sécurité alimentaire (seuils critiques atteints), déclencher des alertes précoces.

**L’insécurité alimentaire en Haïti**

Selon l’analyse proposée par la CNSA, les causes des déficits alimentaires peuvent être catégorisées selon 3 axes :

* Axe politique : Incidences des politiques commerciales, foncières, tarifaires, agricoles ;
* Axe opérationnel en termes de programmes qui permettraient de sortir du cercle de l’insécurité alimentaire ;
* Axe institutionnel : mettre en place des structures pour les techniques de production, l’accès à la terre, l’amélioration les revenus agricoles, l’éducation nutritionnelle, l’accès à l’eau et à son assainissement, aux soins de santé…

L’aide alimentaire permet de combler provisoirement certains déficits alimentaires mais les problèmes structurels demeurent et le risque de basculement en arrière est grand

**Les difficultés rencontrées**

Sur le plan institutionnel, la tutelle du ministère de l’agriculture est perçue comme un frein. La CNSA est censée être un organisme autonome mais elle n’est régie par aucune loi récente et ne dispose d’aucun budget propre.

Sur le plan financier, elle dépend d’une allocation budgétaire provenant du ministère de l’agriculture. Pour assurer son fonctionnement, la CNSA est soutenue par des aides internationales (FAO, PAM, UE…) qui sont conditionnées (actions et dépenses éligibles ou non).

**Les axes à renforcer**

1. Améliorer la coordination opérationnelle entre les différents acteurs présents sur le terrain. Rendre les synergies possibles ;
2. Procéder à un cadastre des acteurs et des actions menées qui permettraient de mieux orienter les actions en fonction des besoins réels ;
3. Réaliser une plateforme intégrée permettant la collecte et la diffusion d’informations et facilitant la prise de décision des acteurs ;
4. Renforcer la gouvernance multisectorielle entre les acteurs de première ligne et les partenaires qui n’ont pas toujours les mêmes intérêts et enjeux ;
5. Mieux prendre en compte l’insécurité alimentaire dans les villes (plus de 50% de la population est urbaine). On assiste à une dynamique de déplacements des populations rurales en quête de services sociaux de base (services absents dans les zones rurales).

Des projets pilotes d’agriculture urbaine (Pro huerta) ont été réalisés avec l’aide de la coopération du Canada et de l’Argentine.

# Groupe média alternatif

M. Gotson Pierre, coordinateur

Le Groupe Média alternatif est une association de professionnels de la communication de masse et d’autres disciplines connexes, fondé à Port-au-Prince en 2001 par des journalistes, en complément aux médias existants. Son objectif est d’appuyer les médias en construisant un plaidoyer, en fournissant des outils/du matériel et en élaborant des contenus.

* AlterPress produit du contenu sur les mouvements sociaux, le contenu politique et les plaidoyers.
* AccesMedia produit des supports audio-visuels pour renforcer les initiatives locales/communautaires.

La liberté de la presse est un acquis depuis 1986 et la chute du régime Duvalier, la liberté de la presse est globalement assurée. Toutefois, le pays n’est pas sorti de l’autoritarisme :

* Volonté de contrôler les médias et la presse ;
* Le Gouvernement tente régulièrement de faire voter une loi sur la presse ;
* Le parlement débat d’un projet de loi sur la diffamation qui vise à interdire toute publication sur une affaire tant qu’elle est portée en justice. C’est une manière de museler la presse et de passer sous silence les scandales qui touchent la classe politique. Ce projet de loi est bloqué par la Chambre des députés ;
* Mise à jour de la loi régissant les télécoms. Les nouveaux règlements posent problèmes car les médias sont considérés comme des organes de presse au service du Gouvernement. De plus, l’accès aux bandes FM passe par une concession de 10 ans, renouvelable à la discrétion du Gouvernement. Il s’agit donc d’une mise sous tutelle potentielle des médias ;
* A Port au Prince, la bande passante est saturée à plus de 20%. A chaque élection, le pouvoir en place distribue des bandes FM aux proches et amis sans aucune régulation. Aujourd’hui, de nombreux élus disposent d’une radio à leur service. Résultat, explosion du nombre des médias, peu autonomes et souvent de médiocre qualité ;
* L’assassinat de journalistes est peu fréquent. Le dernier remonte à 2000. Pas d’enquête policière.

**Le métier de journaliste**

1. Les journalistes sont formés à la faculté des sciences humaines de l’Université d’Etat d’Haïti (UEH). Beaucoup viennent également des écoles privées. En général, la qualité de l’enseignement est en baisse et le niveau de culture générale des journalistes laisse à désirer.
2. Le métier est mal payé et le secteur est peu organisé. Il existe depuis 10 ans l’association nationale des médias qui regroupe les patrons et l’association des journalistes haïtiens dont le travail est quasi invisible.
3. Les cartes d’accréditation de journalistes sont données par les médias
4. Il existe une quarantaine de radios communautaires dans le pays.
* Projet à développer, le lancement d’une alterRadio sur Port-au-Prince qui est pour le moment on-line et devrait passer sur la FM.

# Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA)

Camille Chalmers, directeur exécutif

PAPDA est un regroupement de mouvements sociaux et d’organisations de la société civile haïtienne fondé en 1995. Elle rassemble la SOFA (Solidarite Fanm Ayisyèn), le MITPA (Mouvman Inite Ti Peyizan Latibonit), l’ITECA (Institut de Technologie et d’Animation), l’ICKL (Institut culturel Karl Levesque), le CRAD (Centre de Recherches Actions pour le Développement), l’ANDAH (Association Nationale des Agro-professionnels Haïtiens), le COHPÉDA (Collectif haïtien pour la protection de l’environnement et le Développement Alternatif), le FONHADES (Fondation haïtienne pour le Développement économique et sociale) et collabore étroitement avec de nombreux autres réseaux.

PAPDA travaille essentiellement sur les politiques publiques :

1. Les politiques de souveraineté alimentaire sont traitées via l’encadrement des organisations paysannes et un travail de plaidoyer contre l’agro-industrie.
2. Travail dans la commission parlementaire sur l’agriculture. Organisation d’activités lors de la journée de l’alimentation le 6 octobre.

PAPDA travaille dans 3 régions :

1. Le Sud-Est
2. L’Artibonite (riz)
3. Le Nord-Est (coopératives de café et lait, organisations de femmes pour la transformation agricole).

Les paysans des régions du Nord connaissent un problème foncier important. Les terres sont confisquées pour la création de zones franches industrielles, d’espaces touristiques et l’exploitation des mines. Concernant l’exploitation minière, il y a eu des expériences de production de bauxite et de cuivre. Plus récemment, de grandes multinationales USA-Canadiennes et australiennes ont débuté des travaux exploratoires (or). Sous Martelly, 3 contrats de concessions minières ont été signés en dehors de tout cadre légal, de consultations. Aujourd’hui, le Sénat demande un moratoire pour faire toute la clarté. La Banque mondiale a proposé une nouvelle loi minière qui libéralise entièrement le secteur minier et diminue les normes.

* PAPDA a mis en place un collectif « justice mine » afin d’analyser les textes, rendre publics les impacts de l’exploitation des mines sur les populations et échanger les expériences.

**Les accords commerciaux**

PAPDA travaille sur les accords commerciaux avec les USA et l’UE et les accords bilatéraux sur la protection des investissements. Ils participent à l’analyse à travers la « décodification» des textes, la production d’analyses et la proposition d’alternatives.

PAPDA a produit un plaidoyer contre ces accords tels qu’ils sont proposés aujourd’hui. Ces accords privent Haïti de ses capacités productives. Exemple : il existe des coopératives qui produisent et transforment le lait pour les cantines scolaires (production et consommation locales). Avec les APE et la baisse des tarifs douaniers, la production laitière haïtienne ne sera plus compétitive et mettra en danger les producteurs locaux.

PAPDA travaille en réseau

1. Participe à l’assemblée des peuples des Caraïbes tous les 2 ans (octobre 2017) pour :
	* Renforcer la diplomatie citoyenne et les mouvements de paysans ;
	* Construire des convergences d’analyse, d’alternatives sur la région ;
	* Rompre l’isolement d’Haïti ;
	* Renforcer la démocratie participative et les espaces de dialogue avec les communautés locales et les pouvoirs publics : en Haïti, depuis 1987, l’Etat a mis en place une politique de décentralisation. En pratique, rien n’a été fait. Les collectivités locales n’ont aucuns moyens (financiers et humains) pour agir et les communautés et associations locales se méfient fortement des structures de l’Etat (corruption/népotisme/manque de dialogue social) ;
2. Participe aux FSM (Forum Social Mondial) et intervient dans les formations syndicales soutenues par la Confédération syndicale internationale (CSI) et la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA)
3. Organise chaque année avec 4 autres organisations en juillet une université populaire sur l’économie sociale et solidaire :
	* Mise en réseau des coopératives existantes
	* Soutien aux coopératives émergeantes

La prochaine université populaire se concentrera sur les coopératives actives dans la production du riz et du cacao.

**Les défis pour l’avenir**

1. Élaborer un cadre légal pour instituer les coopératives et leur donner une sécurité juridique ;
2. Proposer des alternatives de développement agricole
	1. L’actuel Président veut lancer une réforme agraire qui passe par la mécanisation et la création d’exploitations de grandes tailles. Il entend imposer un modèle de production agro-industrielle non adapté et non durable
		* Instrumentalise la question paysanne et mène une politique contre la paysannerie (concentration des terres, expropriation, techniques modernes (mécanisation), intrants chimiques, production orientée vers l’exportation)
		* Modèle imposé par le haut et élaboré directement par le Président et son entourage, sans concertation avec les acteurs du monde agraire
		* Veut passer d’un modèle traditionnel (agriculture paysanne, domestique) à un modèle intensif (monoculture)
	2. Pour le PAPDA, il faut renforcer les organisations paysannes pour assurer la souveraineté alimentaire du pays et engager une réflexion de transformations avec les paysans et en partant de l’économie paysanne telle qu’elle fonctionne
3. Des expériences d’agriculture urbaine sont menées et donnent des résultats intéressants ;
4. Travailler sur un plaidoyer qui va plus loin que les politiques de sécurité alimentaire telles que défendues par l’Union européenne. Il s’agit d’une vision à très court terme, techniciste et modifiée in fine par l’objectif de financiarisation des exportations, une politique qui va à l’encontre des politiques paysannes.

# Institut national de la formation professionnelle (INFP)

Madame Maguy Durcé, directrice générale

L’INFP est une instance de régulation des formations professionnelles. Elle coopère avec WBI et l’APEFE comme opérateur dans un projet d’appui au secteur de la formation professionnelle en Haïti et plus particulièrement l’appui à la formation mobile de jeunes gens qui se conclut par une certification. Le programme dispense également des bourses d’étude.

L’INFP désire développer dans le secteur de l’élevage et de l’agriculture une formation sur les techniques de production agricole. En collaboration avec le Ministère de l’agriculture, l’INFP sera chargé de former 10 000 ouvriers agricoles (appui financier important de Taiwan) à la mécanisation et aux techniques de production intensive (vers l’agro-industrie). Ce projet fait partie du projet présidentiel «Caravane du progrès».

1. L’INFP développera des modules de formation pour formateurs. L’expérience de formation mobile soutenue par WBI pourrait être mise en œuvre ici
2. Formation en mécanique agricole : le Président prévoit l’achat de centaines de tracteurs (La « Caravane » du Président) et le regroupement des petites exploitations en exploitations de plus de 500 hectares.

Actuellement des contacts sont pris dans ce sens dans le cadre du projet PAFMIR d’amélioration de la formation professionnelle en milieu rural, financé par l’Union européenne et l’Agence Française de Coopération qui prévoit le renforcement de cinq Ecoles moyennes d’agriculture.

Parmi les filières de formations prioritaires (construction, textile, tourisme, hôtellerie), l’INFP aimerait également renforcer son offre dans le domaine des métiers des Arts et du spectacle (monteurs, son, image, mise en scène, cadreurs, lumière…). Le potentiel est important et l’INFP aimerait élaborer dans ce domaine des référentiels de formation.

**Défis de la formation professionnelle**

1. En Haïti, le statut de l’apprenti et de l’apprenant est dévalorisé ;
2. Les liens entre l’INPF, les entreprises privées et les écoles de formation sont faibles. Il faudrait mettre en place une politique de formation qui réponde à la demande ;
3. La formation professionnelle ne dispose pas de financement structurel, ni de fonds sectoriels. Son financement est lié aux projets de développement et à l’aide extérieure. L’INFP ne représente que 4 % du budget de l’éducation. Il existe des centaines de centres de formation privés non reconnus ;
4. Beaucoup de jeunes formés quittent Haïti pour le Brésil et le Chili (plusieurs centaines par jour) ;
5. La formation mobile WBI/APEFE a permis à des jeunes d’acquérir rapidement un métier. Malheureusement le projet n’a pas financé l’achat de l’outillage de base pour se lancer dans le métier. Ce manquement constitue un frein pour de nombreux jeunes qui, malgré les compétences acquises, restent inactifs.

**Mercredi 28 février**

# Sosyete Animasyon Kominikasyon (SAKS)

M. Harry Régis, Directeur

Madame Mieland, directrice des programmes

Créée il y a 25 ans par des journalistes (Radio Soleil), SAKS a pour mission de défendre et promouvoir le droit à la communication. SAKS est actif dans le travail de communication populaire et d’éducation populaire.

Après 1986 (après Duvalier), les mouvements démocratiques sont freinés par le coup d’Etat. Certains partiront en exil, et la liberté de communication est remise en question. En 1992, création du groupe fondateur de SAKS.

SAKS a pour mission l’accompagnement des organisations pour le développement de leurs moyens de communication, de radios communautaires, dans un objectif de changement social, d’échange et d’éducation. L’organisation défend la communication comme étant un droit au service des autres droits.

Concrètement cela se traduit par l’appui à:

* Des diagnostics préliminaires, techniques, notamment par des formations thématiques (construction de programmes d’éducation, maitrise des reportages, de spots,… sur les droits humains, la justice climatique,…);
* La recherche de fonds pour des équipements ;
* La représentation des radios au sein du [Conseil National des Télécommunications](http://www.conatel.gouv.ht/) ;
* L’institutionnalisation des radios communautaires (RC), la loi ne prévoyant pas d’espace pour les RC ;
* L’accompagnement dans la formation. Il y 43 RC dans le pays, dont une vingtaine sont partie prenante du programme de SAKS. Pour cela les radios doivent avoir une forme de propriété collective (et non individuelle) et à gestion participative

Les programmes se font en créole, pour l’accessibilité et la valorisation de la langue. SAKS collabore avec l’Académie du créole installée fin 2014. Le français est parfois perçu comme langue excluante pour la population et le créole, qui a joué un rôle véhiculaire contre la dictature, est vu comme une langue de résistance Il doit être enseigné et maitrisé avant l’apprentissage d’autres langues. Le créole comme langue maternelle permet de comprendre et d’agir sur la culture haïtienne. D’autre part le français doit aussi permettre de sortir Haïti de son isolement régional. La majorité de la population ne parle que créole. Mais la langue des institutions reste le français. Par exemple la justice est prononcée en français, ce qui provoque des discriminations. Les traductions ne sont pas toujours fidèles. SAKS fait du plaidoyer pour que la justice se fasse en créole.

Les Radios Communautaires sont confrontées à une série de difficultés qui mettent en danger leur pérennité :

* Elles sont animées par des bénévoles. Il y a beaucoup de changement de personnes, ce qui représente un problème de stabilité ;
* Il n’existe pas de diplômes pour les formations, mais des formations continues ;
* Les programmations radiophoniques sont communes à l’ensemble des Radios Communautaires, sur base participative. Mais elles peuvent être adaptées à chaque réalité locale ;
* Il y a concurrence des radios privées qui reprennent une partie du public ;
* Les RC sont actives dans des zones où les services publics sont absents. Ce qui a notamment comme conséquence que les coupures d’électricité empêchent le bon fonctionnement des RC et qu’il faut rechercher des solutions alternatives (énergie solaire).

**Relations avec les autorités publiques**

* La vulnérabilité des Radios Communautaires se situe principalement dans un manque de cadre légal. Il n’y a pas de reconnaissance légale mais seulement une acceptation tacite. SAKS travaille à la reconnaissance d’une catégorie « radio communautaire » dans la loi sur les télécommunications ;
* Les Ministères sont parfois invités à participer aux programmes des RC et SAKS fournit des services, des collaborations avec des ministères tout en restant indépendant et en gardant le contrôle sur les contenus.

**Soutiens financiers**

* Fonds Soros
* Caritas international
* Entraide et fraternité
* Projets ponctuels avec l’UNESCO

# Organisations syndicales et paysannes

La rencontre au cours de laquelle ont été abordées les questions de l’agriculture, des droits syndicaux, de la protection sociale et de l’éducation a rassemblé :

* des confédérations syndicales : la Confédération des travailleurs haïtiens (CTH), la Confédération des travailleur.se.s des secteur public et privé (CTSP), la Coordination syndicale haïtienne (CSH), et le Centre national des ouvriershaïtiens *(*CNOHA)
* des syndicats sectoriels de l’enseignement : Solidarité laïque, le Programme collectif pour le développement de l’éducation et du dialogue social en Haïti (PROCEDEH), la Fédération nationale des travailleurs en éducation et en culture (FENATEC), la ligue nationale des enseignants haïtiens (LINEH), l’Union nationale des normalien.ne.s et éducateur.rice.s d'Haïti (UNNOEH)
* et des organisations paysannes : Mouvement paysan Papeye et Tèt Kolé Ti peyizan Ayisyen

**Questions agricoles**

* les mouvements paysans travaillent avec VIA CAMPESINA pour promouvoir l’agriculture paysanne écologique et la souveraineté alimentaire ;
* des terres sont accaparées, au détriment des paysans, pour créer des zones franches industrielles, agricoles ou touristiques et répondre aux besoins de multinationales ;
* le gouvernement met l’accent sur le développement de l’agriculture industrielle alors qu’Haïti est essentiellement un pays paysan. 25% des terres sont dans les plaines, le reste (75%) est en zone montagneuse. Les terres sont organisées en petites parcelles. La mécanisation est inappropriée en montagne et déstructure l’organisation paysanne ;
* l’agriculture industrielle extensive est très énergivore et peu productive ;
* La mécanisation est un leurre. Les tracteurs achetés par le gouvernement sont utilisés à des fins électorales. C’est un projet du Président sans consultation des acteurs, sans plan d’action, sans vision politique nationale agricole ;
* Les ouvriers agricoles ne disposent d’aucune liberté syndicale et n’ont pas accès à la protection sociale.

Revendications : une réforme agraire devrait

* Se faire en concertation avec les organisations paysannes et les syndicats ;
* Partir de la réalité agricole du pays (paysannerie domestique) ;
* Viser la souveraineté alimentaire et non l’exportation ;
* Renforcer les structures locales comme les bureaux agricoles communaux (BAC);
* Créer un rapport de force en travaillant sur les alliances, des plates formes communes entre les syndicats et les mouvements paysans.
* L’agriculture urbaine pourrait être une voie à suivre

**Droits syndicaux**

Haïti a ratifié les Conventions fondamentales du travail dont la Convention sur la liberté syndicale et la Convention sur le dialogue social.

* Ces conventions ne sont pas mises en œuvre par le gouvernement. Elles ne sont appliquées ni aux forces de l’ordre (police) ni dans la fonction publique où règne la peur et la menace ;
* Dans le textile, les travailleurs ont peur des représailles et des militants syndicaux ont été licenciés collectivement ;
* Le gouvernement ne participe pas à la conférence annuelle de l’OIT
* Complicité entre le gouvernement et les employeurs :
	+ Nomination d’amis aux postes à responsabilité
	+ Création de syndicats « jaunes[[3]](#footnote-4) » qui occupent des postes dans les instances, postes souvent rémunérés grassement
	+ Ingérence dans les affaires syndicales
	+ Torpillage du dialogue social
* Les tables de dialogue social (comme dans le textile) sont une mascarade.
* Le Conseil supérieur des salaires est composé de membres nommés par le gouvernement, y compris les syndicalistes (issus de syndicats jaunes) ;
* Les organes de sécurité sociale comme l’Office National d’Assurance-vieillesse ([ONA](https://ona.ht/)) sont pervertis et font l’objet de détournements de fonds par le Pouvoir (comme l’achat de tracteurs agricoles…)

Revendications

* Le gouvernement doit s’expliquer à la Conférence annuelle de l’OIT (Genève juin 2018) sur la violation grave des libertés syndicales
* Les militants licenciés collectivement doivent être réintégrés dans les entreprises
* Les bailleurs internationaux comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement ou l’Union européenne doivent conditionner les aides au respect effectif des Conventions du travail

**Protection sociale**

Il existe un filet de protection sociale pour les travailleurs du secteur de l’économie formelle mais la protection est davantage théorique. Un prélèvement est bien effectué à la source sur les salaires mais le versement par les entreprises n’est pas effectué aux caisses sociales qui ne disposent pas de la capacité de vérifier si les cotisations ont été versées ou non (Exemple de l’Office national d’Assurance-Vieillesse- [ONA](https://ona.ht/) ou de l’Office d’Assurance Accidents du travail, maladie et maternité- [OFATMA](http://www.ofatma.gouv.ht/))

La couverture sociale est absente des secteurs informels et agricoles. Les structures de soins sont essentiellement concentrées à Port au Prince. Les régions sont abandonnées.

* L’accès à la couverture sociale doit non seulement être élargi mais aussi décentralisé.

**Education**

* Pas de plan national, pas de vision politique ;
* Ecole à deux vitesses entre le public et le privé qui représente 75% des institutions scolaires ;
* La question des salaires des enseignants dans le public est problématique et ne permet pas de vivre décemment ;
* Absence de concertation sociale

# Solidarite Fanm Ayisyen (SOFA)

Sabine Lamour, coordinatrice générale

Margareth Bien-Aimé

SOFA est une organisation féministe populaire à caractère revendicatif, de promotion et de défense des droits des femmes, fondée le 22 février 1986. Elle regroupe des femmes paysannes, des femmes vivant dans les quartiers populaires et des femmes professionnelles.

L’action de SOFA se décline en cinq axes :

* La participation des femmes aux instances de prise de décision (politique, justice…). Elle promeut une loi sur les quotas de minimum 30 % femmes dans les institutions et travaille à faire respecter et appliquer les lois ;
* Lutte contre la violence faite aux femmes et filles. SOFA coordonne 21 centres de jour. Ce sont des espaces d’accueil, d’accompagnement en cas de viol (prise en charge médicale, certificat médical), d’accompagnement judiciaire, de recherche de logement provisoire, d’appui social, de réhabilitation, d’appui psycho-social ;
* Un axe de santé : sur les droits sexuels et reproductifs (SSR). SOFA gérait une clinique gynécologique, mais n’a plus les moyens de la garder ouverte. SOFA travaille également sur la dépénalisation de l’avortement ;
* Renforcement organisationnel : Recherche de membres, accompagnements ;
* Lutte contre la féminisation de la pauvreté. Pour cela SOFA a mis en place une ferme école de formation pour femmes (compostage, pépinière…) et la réalisation de modules de formation qui sont validés par l’Institut national de formation professionnelle (INFP).

**Les défis**

* + - 1. Renforcer l’autonomie. Pour son travail de plaidoyer, SOFA s’intègre dans des réseaux nationaux et internationaux. Cependant, avec les restrictions financières et la perte de membres suite au séisme, les relations avec les réseaux internationaux sont plus faibles et SOFA doit se recentrer sur ses priorités, tout en maintenant une réflexion globale sur le genre et le combat féministe. Néanmoins, suite au séisme, SOFA a tenu à garder son protocole de prise en charge des femmes malgré la présence des organisations internationales qui voulaient imposer les leurs. Cela pose question sur la présence et la dépendance humanitaire et a poussé SOFA à chercher à renforcer son autonomisation, à trouver des fonds pour son organisation et ainsi assurer les services ;
			2. Affronter un antiféminisme d’Etat. Le gouvernement actuel est insensible à la cause féministe. On peut retrouver à des postes de responsabilité des personnes impliquées dans une « affaire sexuelle » et qui se retrouvent partie prenante dans des négociations sur des enjeux de lutte contre les violences faites aux femmes ;
			3. La dégradation du tissu social. Notamment le départ de nombreux jeunes vers l’étranger. Haïti perd sa force de travail et se retrouve dans une incapacité à renouveler la société ;
			4. Adapter le cadre législatif. SOFA participe à la rédaction d’avant-projet sur les droits des femmes (égalité et violences).

# Chambre de commerce et de l’industrie d’Haïti - (CCIH)

Kim Sassine, directrice

La CCIH regroupe les entreprises et les individus se livrant à des activités commerciales, industrielles ou de services en Haïti et représente leurs intérêts. Elle a pour mission de valoriser, promouvoir et développer le secteur commercial industriel et des services.

Elle est organisée en dix structures déconcentrées, les chambres départementales, et une structure centrale. Elle accueille aussi la Chambre de Conciliation et d’Arbitrage d’Haïti ([CCAH](http://www.gama.ht/ccah/procedurescontraignantes/procedurearbitrage.html)) et la Chambre des Métiers et de l’Artisanat d’Haïti ([CMAH](http://www.ccih.org.ht/home/wp-content/uploads/2013/02/Protocole-daccord-entre-la-CCIH-et-la-FHAPME.pdf))

Concernant l’aspect formation professionnelle, la CCIH travaille sur un projet pilote de formation (avec l’Agence française de développement). Le programme en est à sa 3e année. La CCIH cherche à ce que la formation soit basée sur la demande.

Haïti a signé le programme pays de promotion du travail décent ([PPTD](http://www.ilo.org/actrav/projects/WCMS_169134/lang--fr/index.htm)) et promeut le dialogue social tripartite. Celui–ci a été suspendu avec les élections et devrait reprendre. Pour la CCIH les principales difficultés rencontrées sont l’instabilité politique et la représentativité syndicale faible ou éclatée.

La CCIH espère une modernisation du code du travail, notamment concernant le travail de nuit qui coûte cher et la migration qui est un problème important. Pour cela il faut créer et stabiliser le marché de l’emploi, mettre en place des conditions favorables à l’emploi et l’entreprenariat. Le secteur privé se tourne peu vers les autorités publiques car Haïti fait face à une carence institutionnelle. Il y a peu de suivi dans les politiques publiques et dans le dialogue social.

Les autres problèmes identifiés sont la prédominance du secteur informel, le besoin de décentralisation des services, le manque d’infrastructures, les importations élevées de produits agricoles. Il existe des initiatives d’appui aux exportations, notamment dans le secteur textile qui bénéficie d’avantages pour l’exportation vers le Etats-Unis et qui pourrait exporter bien plus (mais à quelles conditions ?).

La CCIH est officiellement favorable à la ratification de l’Accord de Partenariat Economique, qui interviendra sans doute. Mais certains secteurs y voient quand même un danger notamment de dumping commercial. A côté de cela, la question dominicaine est un enjeu frontalier car il n’existe pas de cadre légal entre les deux pays et cela favorise le dumping tant social par la concurrence des travailleurs haïtiens sur le marché de l’emploi dominicain que commercial au détriment d’Haïti.

**Jeudi 1 mars**

# Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA)

Ricot Jean Pierre, directeur de programmes

Cette seconde rencontre avec un responsable de PAPDA a abordé plus spécifiquement la question des programmes et des partenariats internationaux, y compris avec WBI.

WBI a soutenu un programme en 2014-2016 de renforcement des capacités des organisations agricoles familiales, d’accompagnement des coopératives paysannes et de centres de transformation et de stockage. PAPDA reçoit un appui d’Entraide et Fraternité depuis 1997 sur la souveraineté alimentaire, le plaidoyer, les droits économiques, sociaux et culturels, les politiques publiques, l’accès aux services sociaux… dans un partenariat multi-acteurs.

Une des priorités de PAPDA est le plaidoyer politique, notamment pour le droit de paysans.

Depuis 2012, PAPDA a mis en route l’élaboration d’un outil participatif et décentralisé de plaidoyer et de revendication paysanne, dans un esprit de processus d’éducation populaire. L’élaboration des cahiers de revendications s’est d’abord faite dans les départements (le Grand-Nord en 2013, le Grand-Sud en 2014-15, le Centre et l’Ouest en 2016-17). Ensuite, les délégations régionales se sont retrouvées pour élaborer une synthèse nationale. Les cahiers abordent tous les domaines (économiques, politiques, sociaux, culturels). Ce sont des cahiers de revendication, de plaidoyer et de proposition d’alternatives, dont la confection aura mobilisé 400 organisations et mouvements sur la thématique de l’accès et du droit à la terre. Un Forum de validation devrait rassembler 250 personnes et les autorités, les 16-17 avril 2018.

Pour les autres thématiques (Travail décent, …) ou le plaidoyer contre la privatisation des entreprises publiques, PAPDA travaille en collaboration aussi bien avec d’autres organisations paysannes qu’avec l’institut national de réforme agraire ([INARA](http://inara.gouv.ht/))

Selon PAPDA, l’Etat n’est pas légitime. Il faut dès lors renforcer le plaidoyer sur les politiques publiques, ce qui permet de poser la question des relations Etat – Société et de construire des alternatives pour changer le rapport de force. PAPDA doit renforcer les organisations capables de changement social.

PAPDA a mené campagne contre la signature des APE et réussi à maintenir une non-ratification en Haïti.

**Partenariats et relations avec les organisations internationales.**

PAPDA tient à son indépendance et autonomie. Les partenaires ne doivent pas interférer dans le travail, les objectifs… mais venir en appui aux stratégies de la plate-forme. Certaines organisations ont eu tendance à court-circuiter les organisations haïtiennes, voire à se mettre en « concurrence » avec celles-ci et à saper le travail des mouvements et organisations sociales ou paysannes. Par exemple, le secteur des arachides est une base de la production nationale. La fondation Clinton est intervenue avec l’importation d’arachides en provenance des USA pour fournir les écoles. PAPDA s’est mobilisé pour sensibiliser la population contre la distribution des arachides car elle concurrençait de manière catastrophique la production locale (de plus ce sont des OGM, non réutilisables et qui détruisent la fertilité des sols).

Comment expliquer l’apparente contradiction entre la Coordination Nationale de Sécurité Alimentaire, favorable à la paysannerie et le Ministère de l’agriculture, favorable à la mécanisation et l’agro-industrie ? La CNSA, entité publique, est issue du plaidoyer de la PAPDA et de ses alliés. Elle est née de la revendication de créer un espace de rencontre et de participation multi-acteurs et ne peut pas se couper de ces revendications, même si les avis divergent parfois. Idem pour l’INARA, issu de revendications des organisations de la société civile. Toutefois, son action est fortement réduite car elle pas dans la ligne du Gouvernement.

Le gouvernement promeut le Comité interministériel d’aménagement du territoire ([CIAT](http://ciat.gouv.ht/)), financé par la Banque mondiale, qui appuie la mise en place d’une réforme agraire. La réforme veut introduire la mécanisation, les intrants chimiques et OGM et favorise les regroupements d’exploitations pour atteindre 500 hectares minimum. Le CIAT est chargé de trouver des terres pour les entreprises agricoles. Il cherche à s’approprier des terres ; soit par expulsion des paysans, mais c’est risqué politiquement ; soit par le rachat des terres à une valeur supérieure ce qui exerce une pression psychologique sur les paysans pauvres.

# Bureau international du travail (BIT) en Haïti

Ramiro Pizzaro, directeur du projet de formation professionnelle de développement rural (FOPRODER)

Le Bureau international du travail développe une série de partenariats et programmes avec différents acteurs. Notamment avec l’INFP pour un projet de formation professionnelle et de développement rural. Des réunions bilatérales sont en cours pour développer un agenda commun. De même que pour échanger des expériences de concertation en formation professionnelle avec des pays d’Amérique centrale.

Le BIT n’a pas de relations directes avec le programme « Better work » (avec la chambre du commerce) qui se développe dans le secteur textile dans la région Nord où se trouvent les zones franches.

Avec le ministère des affaires sociales et du travail (MAST), le BIT travaille sur la rédaction de la réforme du code du travail.

Concernant la représentativité des syndicats, le BIT travaille avec les organisations syndicales reconnues par les autorités haïtiennes. Celles qui apportent des garanties en termes de procédures, de représentativité, de légitimité. Le BIT promeut le dialogue tripartite. Il a invité le gouvernement à un dialogue tripartite qui a été mis en pause pendant la période pré et post-électorale. Depuis, une réunion tripartite a eu lieu mais en l’absence des représentants du Gouvernement. Le dialogue devrait reprendre.

Le BIT a élargi son champ de compétences et travaille sur le thème de l’économie rurale. La [convention 141](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C141) qui porte sur l’organisation des travailleurs ruraux sert de cadre de travail au BIT et vise à donner la voix aux travailleurs ruraux sur des thématiques qui vont au-delà de leurs compétences (économie, politique…).

Parmi les objectifs stratégiques du BIT, deux sont plus particulièrement mis en œuvre en Haïti :

1. la transition de l’économie informelle vers l’économie formelle
2. la promotion du travail décent.

Les stratégies d’intervention doivent s’adapter aux contextes locaux. Dans la zone Sud, après le passage de l’ouragan Matthew en 2016, le BIT a adapté sa programmation. Il travaille avec ONU-environnement, les ONG haïtiennes et d’autres partenaires, notamment dans le cadre de leur vision de la formation professionnelle pour l’emploi et pour le développement. Le BIT encourage l’émergence d’emplois verts, comme le nettoyage des parcelles touchées par l’ouragan et l’identification des plants et greffes qui doivent être sauvés et maintenus sur les terres. Avec les pêcheurs, les formations ont visé à renforcer les capacités à réparer les bateaux endommagés.

Le BIT n’est pas un bailleur de fonds. La force du travail du BIT tient dans son intervention structurelle, sur le long terme, basée sur des échanges multi-acteurs (eux même confrontés à une concurrence entre acteurs de la coopération).

Avec WBI, la collaboration porte sur la formation professionnelle entrepreneuriale avec le programme « comprendre l’entreprise ». Le BIT est intéressé par l’expérience de formation mobile portée par WBI.

Avec l’INFP, le BIT soutient une cellule d’orientation et de placement et l’appui à la formation des jeunes.

# Médecins du Monde (MdM) en Haïti

Andrée Gilbert (MdM Canada) et Pierre Giraudbit (MdM France)

Médecins du Monde Belgique a mis en place en 2013 un programme destiné à améliorer la santé sexuelle et reproductive dans le département des Nippes avec notamment le soutien de WBI pour la reconstruction d’Haïti. En 2017, le programme a été étendu au département du Nord-Ouest via MdM Canada, avec le soutien de la Belgique. MdM Belgique n’est plus présent en Haïti

Même si au niveau de WBI la thématique de la santé ne fait pas partie des axes stratégiques de la coopération bilatérale directe des gouvernements de Wallonie-Bruxelles avec Haiti, connaitre les enjeux de la situation dans ce domaine est important pour la bonne compréhension systémique de défis en Haïti.

**Contexte**

Chacun des 10 départements d’Haïti comprend une direction sanitaire. Mais le haut taux de turn-over des responsables sanitaires oblige MdM à devoir constamment réexpliquer la finalité de ses actions à de nouveaux interlocuteurs.

La nouvelle Ministre de la santé est perçue comme volontaire. Elle recentre toutes les actions au sein de son ministère. Ce qui serait un bien pour un mal ; on perd en participation mais on gagne en efficacité. Le système de santé haïtien est constitué de différents niveaux d’institutions de santé: les Hôpitaux Universitaires, départementaux, communautaires et les centres de santé. Les agences internationales appuient ces derniers. Le budget de la santé 2017-2018 représente 4 % budget national et est en diminution (7 Milliards de Gourdes). Mais 80 % des dépenses concernent le paiement des salaires, les ressources humaines, ce qui laisse peu pour le reste. Le budget 2013-2014 provenait principalement de l’USAID (21 %), du « reste du monde » (20 %), des familles (30 %) et de 29% à charge de l’Etat. MdM ne fournit pas de prestations de soins. La gratuité des soins est théorique par manque de moyens.

**Les problèmes rencontrés**

* Les directives ministérielles sont parfois interprétées différemment selon les directions sanitaires. Ce qui crée des confusions ;
* Peu de vision de la part du Ministère sur les contenus de leur aide bilatérale, multilatérale ;
* Peu de suivi de gestion dans les directions sanitaires départementales ;
* Un cadre stratégique, normatif existe mais n’est pas diffusé dans les départements qui ne se le sont pas approprié ;
* « L’incapacité » du personnel de santé (absence, pas ou sous-payé, différence avec les salaires payés par les ONG, culture de l’impunité). Ex. : Certains centres de santé ont refusé de traiter des cas de choléra. C’est la conséquence de l’appropriation par les organisations d’urgence en 2010 du traitement du Choléra sans l’appui de l’Etat. Après leur départ, l’Etat n’a plus les capacités ni les moyens d’y faire face ;
* Pour se soigner, 60 % de la population haïtienne recourt à la médecine traditionnelle et beaucoup se tournent vers la médecine privée. De nombreux médecins qui travaillent dans le secteur public ont également leurs cabinets privés. Il y a une totale liberté tarifaire (même pour la médecine publique). La formation des médecins est relativement bonne, mais la tendance est plutôt à la baisse pour les plus jeunes. C’est lié au fait que les députés, sénateurs se sont attribué le pouvoir de distribuer les bourses d’étude. Les étudiants ne sont plus sélectionnés sur base de leurs qualités, mais par clientélisme ;
* MSF a cinq centres hospitaliers spécialisés en Haïti. Deux vont fermer et il n’y a pas de suivi organisé après leur départ ;
* Problème de l’accueil de patients qui sont mal reçus, mal accompagnés ;
* Pas de culture de revendication pour la santé. Pas d’espace pour un travail de prévention.

MdM fait du plaidoyer pour la santé sexuelle et reproductive (SSR), en lien avec SOFA.

Il y cinq sections de MdM en Haïti. Elles travaillent sur base d’un socle commun, mais s’adaptent à la réalité du terrain.

Il existe depuis peu une école nationale de sages-femmes et beaucoup d’écoles privées d’infirmières de qualité incertaine. L’école nationale d’infirmières reste la meilleure.

**Recommandations**

* Faire de l’appui direct vers le Ministère de la santé publique et de la population ([MSPP](https://mspp.gouv.ht/newsite/)) sans passer par des intermédiaires, malgré les risques et les limites que cela comporte ;
* Avoir une approche « droits » et favoriser l’appui aux organisations communautaires car le droit à la santé n’est pas reconnu ;
* Renforcer les structures d’Etat et de la société civile (contre-pouvoir). Trop d’organisations sont intervenues en dehors des structures de l’Etat ; certaines restent en Haïti, mais sans réels objectifs.

# Fondasyon Konesans ak Libète (Fondation connaissance et liberté) (FOKAL)

Loraine Mangonès, directrice exécutive

Maude Malengrez, coordinatrice du programme médias

Créée en 1995, FOKAL est une fondation nationale haïtienne qui bénéficie notamment des financements de la Fondation SOROS, l’Agence française de développement et Avocats sans frontière. Elle n’est pas seulement une organisation culturelle mais également un espace d’intégration des artistes. Elle se veut une passerelle entre les différents secteurs de la société haïtienne pour contribuer à l’émergence de la démocratie. FOKAL collabore avec des acteurs de changement : médias, éducation, société civile qui ont une perspective d’exigibilité des droits.

**Trois axes stratégiques**

1. Espace public urbain. FOKAL, dans un quartier de Port-au Prince travaille à l’aménagement d’un parc d’intérêt public. Cela permet une collaboration entre habitants, des échanges, une prise en compte des besoins du quartier. FOKAL travaille également à l’amélioration des capacités et au rapprochement des organisations paysannes (stockage grains, laiterie,…). Ce programme touche près de 30.000 personnes et espère s’élargir à 200.000 personnes. Un exemple d’intervention de FOKAL à propos des vols d’eau dans le canal principal d’alimentation en eau de Port-au-Prince qui passe sous ce quartier. L’administration veut donc déplacer la canalisation et FOKAL intervient pour créer un dialogue entre les autorités et la population ;
2. Renforcement de la société civile haïtienne (Droits humains, équité de genre,...). La société civile est affaiblie, elle doit faire entendre sa voix. Cela passe par le renforcement de capacité, éducation à la citoyenneté.
3. Réhabilitation du patrimoine. Le tremblement de terre a révélé quelques anciennes maisons en bois dites « gingerbread » de la fin du 19ès – début 20ès qui ont tenu le coup, comme la maison exceptionnelle de Viviane Gauthier. Il y a une volonté de les réhabiliter et de les mettre en valeur. FOKAL s’est engagée dans ce sens avec l’appui de WBI. Cela a un coût élevé. Mais cela aura permis la formation de métiers spécialisés.

Travailler avec l’Etat est compliqué car il est absent. Il est cependant nécessaire de ne pas s’y substituer, car les actions doivent être pérennes, tout en renforçant le rôle de plaidoyer de la société civile.

FOKAL cherche à renforcer l’identité culturelle haïtienne qui doit beaucoup à la culture populaire. FOKAL comble les vides laissés par l’Etat (bibliothèque, danse…). Le débat démocratique passe par l’appropriation dans les quartiers de leurs propres besoins. Mais organiser un travail de revendication est difficile et peut engendrer du découragement si les résultats et engagements ne sont pas suffisamment concrets et accessibles. FOKAL a également appuyé des expériences d’agriculture urbaine.

# Ministère de l’Education nationale et de la formation professionnelle (MENFP)

Le MENFP est en relation avec WBI et l’APEFE à travers le programme « initiative francophone pour la formation à distance des maîtres » ([IFADEM](https://ifadem.org/fr)) lié à la formation. Fort de l’expérience acquise, l’APEFE veut aujourd’hui travailler directement avec le Ministère.

Le ministère a un Plan d’orientation en voie de finalisation pour la formation des enseignants. Il élabore également un Plan National à dix ans qui doit être concerté. WBI est invité à prendre sa place dans le financement de ce plan.

Avec l’UNESCO, le Ministère expérimente un programme d’enseignement à distance, à travers la vidéo qui donne la possibilité à des enseignants de donner des cours à distance et de les mettre en ligne, d’accéder à des ressources pédagogiques en classe et de partager des ressources entre enseignants. Cela permet à la fois de toucher des classes en région et d’améliorer la qualité de l’enseignement en palliant le faible niveau de qualification des enseignants.

**Les défis identifiés sont nombreux :**

* Améliorer le contenu de l’enseignement
* Renforcer le niveau et la qualification des enseignants
* Renforcer l’apprentissage, le contenu et l’utilisation des technologies au sein des écoles et du ministère
* Pérenniser les structures, renforcer les institutions existantes, augmenter le nombre d’enseignants
* Améliorer la gouvernance (savoir combien d’enseignants sont nécessaires, analyser les orientations...) et établir une cartographie des enseignants et des besoins afin de réguler l’enseignement et le dispositif éducatif
* Organiser la formation continuée
* Créer un dialogue social. Les syndicats doivent appuyer le travail du ministère.
* Orienter la formation de professeurs, de formateurs vers les compétences et la validation des compétences, en coordination avec l’INFP

# Université d’Etat d’Haïti (UEH)

L’université d’Etat d’Haïti a été créée par le rassemblement de diverses facultés préexistantes sous une seule coupole dès 1944. Elle sera consacrée par la Constitution de 1987. L’article 208 de cette constitution née du renversement de la dictature des Duvalier et de l’espoir démocratique qu’elle portait, stipule : *L'Enseignement Supérieur est libre. Il est dispensé par l'Université d'Etat d'Haïti qui est autonome et par des Ecoles Supérieures Publiques et des Ecoles Supérieures Privées agréés par l'Etat.*

La loi organique prévue par l’article 212 afin de régler le fonctionnement de l’Université n’a jamais été adoptée. Une loi contenant des dispositions transitoires a été votée en 1997 mais l’appareil législatif, réglementaire et institutionnel en général est faible.

L’université comprend 11 facultés et écoles à Port-au-Prince et 7 entités de province. Elle rassemble plus de 50% des étudiants des universités, soit 30.000 personnes et plus de 50% des enseignants de l’enseignement supérieur, soit 1.500 professeurs et près de 800 membres des personnels administratifs, techniques et ouvriers. L’UEH dispose d’un plan stratégique 2011-2020 composé de 7 orientations pour améliorer ou renforcer la gouvernance, les infrastructures, l’engagement et la qualification des enseignants, l’adéquation entre l’offre de formation et les besoins, la recherche, les services à la communauté et les relations internationales.

L’ARES, anciennement CUD, a établi depuis 1998 des relations de coopération institutionnelle avec l’UEH.

Après un programme *ad hoc* de 2014 à 2016 qui tentait de mieux prendre en compte les obstacles et risques liés à la situation sociale, économique et politique du pays, l’ARES-CCD a lancé un programme 2017 puis un programme 2018-2020 basé sur l’idée générale de gouvernance, suivant trois axes :

1. renforcement de la gouvernance institutionnelle (uniformisation des normes et procédures administratives, gestion de la base de données de étudiants et des programmes, gestion des carrières, communication, gestion des bibliothèques ;
2. amélioration et rationalisation des enseignements de premier cycle (la plupart des enseignements concernent le premier cycle universitaire) ;
3. amélioration et rationalisation de la recherche, par le renforcement de la direction des études post-graduées, des masters et des doctorats.

Une mission d’identification a eu lieu du 25 février au 3 mars 2018 afin d’organiser le lancement de ce programme. Le plan d’action triennal issu de cette mission doit encore être finalisé et approuvé par la Commission de Coopération au Développement de l’ARES dans les semaines suivant la mission.

La poursuite des programmes de coopération illustre bien le grand besoin et la volonté de coopérer de la part de l’UEH. Les évaluations montrent également la nécessité d’un travail dans la durée pour obtenir des résultats et les pérenniser.

# **Table par thématique**

Situation socio-économique et politique d’Haïti

|  |
| --- |
| **Thématique abordée en priorité dans les rencontres suivantes*** [Matt Woods, Délégation de l’Union européenne](#_Délégation_de_l’Union)

**Pour aller plus loin** : * [Wallonia.be, Indicateurs politiques Haïti](http://www.awex-export.be/fr/marches-et-secteurs/haiti/indicateurs-politiques-194)
* [Analyse commune de contexte Haïti - 2015](http://www.vliruos.be/media/6407393/haiti.pdf)
* [Transparency International - Corruption perception index 2017](https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2017)
* [World Bank, harmonized list of fragile situations, 2018](http://pubdocs.worldbank.org/en/189701503418416651/FY18FCSLIST-Final-July-2017.pdf)
* [États de fragilité 2016: Comprendre la violence, OCDE](https://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/development/etats-de-fragilite-2016/violence-fragilite-et-financement-vue-d-ensemble_9789264269996-5-fr#page1)
* [Inventaire pour le positionnement du secteur des affaires au regard des textes législatifs et réglementaires, Forum économique du secteur privé haïtien, avril 2016](http://www.fesp.ht/inventaire-doc-travail/)
 |

Enjeux agricoles

|  |
| --- |
|  **Thématique abordée en priorité durant les rencontres suivantes** : * [Louis Marie Laventure et M. Sanspeur, Ministère de l’agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR)/DFEA](#_Ministère_de_l’agriculture,)
* [M. Cazeau, Coordination Nationale de Sécurité Alimentaire (CNSA)](#_Coordination_nationale_de)
* [Camille Chalmers, Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA)](#_Plateforme_haïtienne_de)
* [Ricot Jean Pierre, PAPDA](#_Plateforme_haïtienne_de_1)
* [Organisations syndicales et paysannes](#_Organisations_syndicales_et)

**Pour aller plus loin :** * [déclaration pour une politique agricole pertinente en Haïti, 11/10/2017](http://www.collectif-haiti.fr/data/file/2017/D%C3%A9claration-en-faveur-dune-agriculture-paysanne-PLEIN-TEXTE.pdf)
* [Etude sur les causes de l'insécurité alimentaire, ACTED, février 2013](http://www.acted.org/fr/causes-ins-curit-alimentaire-en-ha-ti)
* [rapport bilan annuel 2013-2014, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural](http://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/marndr_bilan-agricole_2013-2014.pdf)
 |

Education et formation professionnelle

|  |
| --- |
| **Thématiques abordées en priorité durant les rencontres suivantes** : * [Louis Marie Laventure et M. Sanspeur, Ministère de l’agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR)/DFEA](#_Ministère_de_l’agriculture,)
* [Rudy Herivaux, Ministère des affaires sociales et du travail](#_Ministère_des_Affaires)
* [Liliane Prado, ONU-Femmes](#_ONU_Femmes)
* [Matt Woods, Délégation de l’Union européenne](#_Délégation_de_l’Union)
* [Maguy Durcé, Directrice Générale de l’Institut National de Formation Professionnelle (INFP)](#_Institut_national_de)
* [Organisations syndicales et paysannes](#_Organisations_syndicales_et)
* [Kim Sassine, Chambre de commerce et d’industrie d’Haïti (CCIH)](#_Chambre_de_commerce)
* [Ramiro Pizzaro, Bureau international du travail](#_Bureau_international_du)
* [Ministère de l’Education Nationale et de la Formation Professionnelle](#_Ministère_de_l’Education)

**Pour aller plus loin :** |

* [Articles de la constitution de 1987 sur l’université, Titre VI-des institutions indépendantes, Chapitre V- de l’université – de l’académie – de la culture](https://www.haiti-reference.com/pages/plan/histoire-et-societe/documents-historiques/constitutions/constitution-de-1987/)
* [Actes du Forum des Acteurs de développement «L’auto-développement en Haïti : rêve ou réalité ?» Bruxelles, 3 novembre 2017](http://www.plateformehaiti.be/index.php/2-uncategorised/599-actes-du-forum-des-acteurs-de-developpement)

Travail décent

|  |
| --- |
| **Thématique abordée en priorité durant les rencontres suivantes** : * [Rudy Herivaux, Directeur général, Ministère du Travail et des Affaires sociales](#_Ministère_des_Affaires)
* [Organisations syndicales et paysannes](#_Organisations_syndicales_et)
* [Kim Sassine, Chambre de commerce et d’industrie d’Haïti (CCIH)](#_Chambre_de_commerce)

**Pour aller plus loin :*** [Quatrième rapport relatif à la fixation du salaire minimum par secteur d'activités en Haïti, juillet 2017](https://www.solidaritycenter.org/wp-content/uploads/2017/07/Haiti.Salary-Report-CSS.2017.french.pdf)
* [Better work Haïti: Industrie du vêtement - 12e rapport semestriel dans le cadre de la législation HOPE II](https://betterwork.org/blog/portfolio/better-work-haiti-12th-biannual-synthesis-report-under-the-hope-ii-legislation/)
* [Le travail décent au service de la reconstruction et du développement d'Haïti, OIT, 2016](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_525019.pdf)
* [des emplois décents pour les jeunes haïtiens et haïtiennes dans l'économie rurale, OIT, 2015](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/---sro-san_jose/documents/publication/wcms_493790.pdf)
* [Code du travail](http://haitijustice.com/crij/accesauxcodes/1)
 |

Droit à la santé et protection sociale

|  |
| --- |
| **Thématique abordée en priorité durant les rencontres suivantes** : * [Mme Andrée Gilbert, Médecins du Monde Canada et M.Pierre Giraudbit, Médecins du Monde France](#_Médecins_du_Monde)
* [Organisations syndicales et paysannes](#_Organisations_syndicales_et)

**Pour aller plus loin*** [Médecins du monde Haïti](http://www.medecinsdumonde.org/fr/pays/ameriques/haiti)
 |

Droits des femmes et l’égalité de genre

|  |
| --- |
| **Thématique abordée en priorité durant les rencontres suivantes** : * [Liliane Pardo, ONU-Femmes](#_ONU_Femmes)
* [Sabine Lamour et Margareth Bien-Aimé, Solidarité Fanm Ayisyèn (SOFA)](#_Solidarite_Fanm_Ayisyen)
 |

Accords économiques et commerciaux

|  |
| --- |
| **Thématique abordée en priorité durant les rencontres suivantes** : [Camille Chalmers, PAPDA](#_Plateforme_haïtienne_de)* [Mme Kim Sassine, Chambre de Commerce et d’Industrie d’Haïti (CCIH)](#_Chambre_de_commerce)

[Louis Marie Laventure et M. Sanspeur, Ministère de l’agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR)/DFEA](#_Ministère_de_l’agriculture,)**Pour aller plus loin*** <http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/cotonou-agreement/>
* <https://www.cncd.be/L-Accord-de-Cotonou-un-vestige-du>
* [Le secteur privé haïtien exige des modifications des APE, Forum économique du secteur privé haïtien, novembre 2017](http://www.fesp.ht/le-secteur-prive-haitien-exige-des-modifications-dans-les-ape/)
* [Déclaration des OSC sur l’avenir des relations UE - ACP dans un environnement changeant (2011](http://www.papda.org/IMG/pdf/declaration_de_Bruxelles_VF_2011.pdf))
* [CONCORD sur les ACP](https://concordeurope.org/tag/acp/)
 |

Culture et médias

|  |
| --- |
| **Thématique abordée en priorité durant les rencontres suivantes** : * [Pierre Gotson, Groupe média alternatif](#_Groupe_média_alternatif)
* [Régis Harry, SAKS](#_Sosyete_Animasyon_Kominikasyon)
* [Loraine Mangonès et Maude Malengrez, FOKAL](#_Fondasyon_Konesans_ak)
 |

# **Programme de la mission**

**Dimanche 25 février 2018**

* Arrivée à l’aéroport Toussaint Louverture à 17h35 avec le vol AF-618 accueil par M. Pascal Montoisy
* Transfert à l’hôtel Plaza

**Lundi 26 février 2018**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Heures** | **Rencontre** | **Personnes rencontrées** |
| **9h** | Ministère de l’Agriculture/ Direction de la formation, de l’entreprenariat et de l’agriculture (DFEA) | * M. Louis Marie Laventure, responsable de la direction
* M. Sanspeur, collaborateur
 |
| **12h** | Ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) | * M. Rudy Herivaux , directeur général,
 |
| **13h30** | ONU Femmes | * Mme Liliane Pardo, directrice
* Mme Marie Félicienne Trevant, directrice des opérations
 |
| **15h**  | Délégation de l’Union Européenne | M.Matt Woods<https://eeas.europa.eu/delegations/haiti_fr> |

**Mardi 27 février 2018**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Heures** | **RDV** | **Personnes rencontrées** |
| **9h**  | Coordination Nationale de Sécurité Alimentaire (CNSA) | M. Harmel Cazeau, coordinateur<http://flashhaiti.com/business/detail/CNSA-Coordination-Nationale-de-la-Securite-Alimentaire> |
| **10h** | Groupe Media alternatif | M. Gotson Pierre, coordinateur<http://www.medialternatif.org/> |
| **12h** | PAPDA | M. Camille Chalmers, directeur exécutif<http://www.papda.org/rubrique.php3?id_rubrique=28> |
| **14h**  | Institut national de la formayttion professionnelle (INFP)  | Mme Maguy Durcé, directrice générale<http://www.infp.gouv.ht/public/> |

**Mercredi 28 février 2018**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Heures** | **RDV** | **Personnes rencontrées** |
| **8h30** | Sosyete Animasyon Kominikasyon Sosyal (SAKS) | M. Harry Regis, directeur<http://saks.podbean.com/p/about/> |
| **10h30**  | Syndicats et organisations paysannes | * M. Rosnel Jean Baptiste, [Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen,](https://www.entraide.be/Tet-Kole-une-voix-plus-forte-pour-les-paysans)
* M. René Joseph PREVIL, Confédération des Travailleurs Haïtiens ([CTH](http://www.cthhaiti.com)),
* M. Pierre Leonel, secrétaire général, Coordination syndicale haïtienne (CSH)
* Mme.Nona Bernadel, Union Nationales des Normaliens et Normaliennes (UNNOH)
* M. Junior Mercier[, Solidarité Laïque](http://www.solidarite-laique.org/pro/solidarite-laique/notre-action/soutenir-les-societes-civiles/programme-collectif-pour-le-developpement-de-leducation-et-du-dialogue-social-en-haiti/)
* M. Michel Rosenwald, programme collectif pour le développement de l’éducation et du dialogue social en Haïti (PROCEDEH)
* M. Auguste Decereste et M. Julmice Chepret, Fédération Nationale des Travailleurs en Education et en Culture (FENATEC)
* M. Jean-Philippe Elie, RENOH – Confédération des Travailleurs-euses des Secteurs Public et Privé (CTSP)
* Mme Kattia Paredes Moreno, CSI-CSA

M. Marc Dorvil, Confédération des Travailleurs-euses des Secteurs Public et Privé, [CTSP](https://fr-fr.facebook.com/CTSP-Conf%C3%A9d%C3%A9ration-des-Travailleurs-euses-des-Secteurs-Public-et-Priv%C3%A9-353216288126501/)* M. Admettre Yvel, secrétaire général et CTSP et Ligue Nationale des Enseignants haïtiens (LINEH)
* M. St Eloy Dominique, Centre national des ouvriers haïtiens (CNOHA)
* M. Franck Georges Wilbert, coordonnateur général, Union Nationale des Normalien.ne.s et Educateur.rice.s d'Haïti (UNNOEH)
* Mme Valery Urielle Priocillo, stagiaire APEFE/PACERD
 |
| **13h30** | Solidarité Fanm Ayisyèn (SOFA) | Mme Sabine Lamour et Margareth Bien-Aimé, <http://sofahaiti.org/> |
| **14h30** | Chambre de Commerce et d’Industrie d’Haïti (CCIH)  | Mme Kim Sassine<https://www.facebook.com/ccihaiti/><http://ccih.org.ht/home/> |

**Jeudi 1er mars 2018**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Heures** | **RDV** | **Informations** |
| **9h** | Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA)  | M. Ricot jean Pierre<http://www.papda.org/rubrique.php3?id_rubrique=28> |
| **10h** | Bureau International du Travail | M. Ramiro Pizzaro<http://www.ilo.org/sanjose/paises/haiti/lang--fr/index.htm> |
| **11h** | Médecins du Monde en Haïti | Mme Andrée GilbertMédecins du Monde CanadaM.Pierre GiraudbitMédecin du Monde France <http://www.medecinsdumonde.org/fr/pays/ameriques/haiti> |
| **13h 30** | FOKAL | Lorraine Mangonès, Maude Malengrez, [FOKAL](http://www.fokal.org/index.php/archives/10-fokal-2) |
| **15h** | Ministère de l’Education Nationale et de la Formation Professionnelle | M. Miloody Vincent<http://menfp.gouv.ht/> |
| **16h** |  | M. Gerrit de Sloover, vice-consul HonoraireM. Joël Dresse, Consul honoraire |
| **Du 26/2 au 2/3** | Travail d’une délégation de l’ARES avec l’Université d’Etat d’Haïti |  |

1. L’Accord de Cotonou entre l’Union européenne et les Etats d’Afrique-Caraïbes-pacifique a été conclu en 2000 pour 20 ans et est révisé tous les 5 ans. L’accord de partenariat économique entre l’UE et le Cariforum, composé de 15 pays des Caraïbes, a été signé en octobre 2008 par tous les pays sauf Haïti, qui l’a signé en décembre 2009 mais dont le parlement ne l’a pas encore ratifié [↑](#footnote-ref-2)
2. L’UE finance la construction de routes qui relient les zones franches aux ports commerciaux. Les routes sont rapidement endommagées car le transport routier est important et les camions sont en surcharges. [↑](#footnote-ref-3)
3. Syndicats mis en place par un employeur ou une autorité politique [↑](#footnote-ref-4)